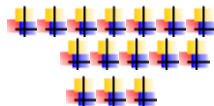


Les brèves du conseil municipal



Séance du 14 janvier 2011



L'an deux mil onze, le quatorze janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS :

- M. Daniel ROLET, 1^{er} Adjoint
- Mme Josette LANGUEBIEN, 2^{ème} Adjoint
- Mme Barbara KURTZMANN, 3^{ème} Adjoint
- M. Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué
- Mmes et MM. les Conseillers municipaux :
 - Elisabeth CHOUFFE
 - Anne DESSIRIER
 - Jérôme NICOLET
 - Mohamed ROD
 - Stéphane SAUCE
 - Jean-Marie TRIPARD

EXCUSÉS :

Mmes et MM. les Conseillers municipaux :

- Nadine BROSSARD
- Valérie CASSARD
- Jean-Marc DESCHAMPS
- Stéphane DODANE

POUVOIRS :

- M. Jean-Marc DESCHAMPS à M. Mohamed ROD
- M. Stéphane DODANE à Mme Barbara KUTRZMANN

ASSISTAIT :

- Mme Elia DE ZOTTI, Secrétaire de mairie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme Josette LANGUEBIEN

Mme Josette LANGUEBIEN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour la modification de la rémunération des agents recenseurs. Le Maire rappelle que le recensement officiel est réalisé tous les cinq ans mais entretemps un recensement par sondage sur 8 % de la population est effectué. Ainsi, le sondage de 2009, applicable au 1^{er} janvier 2011, a recensé 1 265 habitants dont 28 comptés à part (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire fait le point sur des dossiers en cours.

1 – Ancien VIVAL :

Le Tribunal de Commerce a retenu l'offre de reprise de l'ancien Vival de M. Samuel BAULIER. Dorénavant, l'affaire est gérée par Maître MARCONNOT et Maître GUIGON. Le délai de deux mois dont dispose la société CASINO pour se prononcer en faveur ou non de la poursuite de son activité commerciale à NANCRAÏ, n'autorise pas M. BAULIER à entreprendre des travaux avant l'ouverture.

2 – Assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes (ATESAT) :

Le conseil municipal autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches auprès de la Direction Départementale des Territoires en vue de la passation de la convention ATESAT.

3 – Plan de particulier de mise en sécurité :

Ce plan, qui concerne le groupe scolaire, est terminé.

4 – Lotissement Combe Saint Vallier :

Après discussion, la commune, E.R.D.F. et la Sarest ont validé l'enfouissement de la ligne de haute tension comme prévu lors du dépôt du permis d'aménager.

5 – Salle polyvalente :

Ayant été interpellé par Stéphane SAUCE, le Maire lui a transmis, ainsi qu'à l'ensemble des élus, le compte rendu du conseil municipal spécial, qui s'est tenu en mai dernier, relatif à la réfection de la salle polyvalente.

Stéphane SAUCE indique que le procès-verbal du dernier conseil municipal reproduit bien ses propos cependant, il constate qu'ils n'ont pas été retranscrits dans le bulletin municipal.

Le Maire, seul responsable du bulletin municipal, lui répond qu'il n'est pas obligatoire d'y reproduire la totalité du procès-verbal. Il fait remarquer que NANCRAÏ le diffuse après chaque séance alors que de nombreuses communes ne le font qu'une fois par an. Il reconnaît que le dernier bulletin contenait très peu d'informations, par exemple, les décisions modificatives n'y figuraient pas car un bulletin municipal « spécial budget » paraît chaque année en mars.

Par ailleurs, nous ne disposons pas à ce moment là de tous les éléments relatifs à la salle polyvalente et Daniel ROLET travaille actuellement sur son financement. Dans son discours prononcé lors de la cérémonie des vœux, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, le Maire a évoqué ce projet. Il sera inséré dans le prochain bulletin.

M. Stéphane SAUCE affirme qu'il ne s'est jamais opposé à la réfection de la salle polyvalente mais il aurait préféré que plusieurs hypothèses soient présentées. Il indique qu'une commune proche de NANCRAJ projette la construction d'une salle polyvalente estimée à 1 600 000 € hors terrain, hors parking ; il reconnaît que le coût final sera le même que notre projet.

Le Maire précise que l'étude de faisabilité du projet confiée à la C.A.G.B. a démontré le bien fondé de la réhabilitation : proximité de la chaufferie au bois, du groupe scolaire, fréquentation quotidienne par les enfants (activités scolaires, service péri-scolaire, restauration scolaire...). La construction d'une nouvelle salle ne nous dispenserait pas de remettre aux normes la salle polyvalente existante (sanitaires, toiture...) pour l'utilisation quotidienne (école, Francas).

I – FORÊT :

A – Commission « bois » du 28.12.2010 :

Le Maire lit le compte rendu de la commission « bois » réunie le 28 décembre dernier. Un exemplaire de ce compte rendu a été remis à chaque élu.

B - Modification d'assiette et désignation des coupes de bois de l'exercice 2011 :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n° 43-10 du 26 octobre 2010 et de la remplacer comme suit :

1 - VENTE AUX ADJUDICATIONS GÉNÉRALES :

- chablis résineux et/ou feuillus : en bloc et sur pied ;
- coupes feuillues :
 - vente en bloc et sur pied : parcelle 8 - bois de chauffage (taillis et petites futaies) ;
 - vente de futaies affouagères : parcelles 4, 8, 17, 18 et 28 – essences : chêne, hêtre et diverses ;
- coupes résineuses : en bloc et sur pied – parcelles : 37, 38, 39, 41 et 42.

2 - DÉLIVRANCE AUX AFFOUAGISTES :

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : parcelles 4, 17, 18 et 28, houppiers et petites futaies.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied

Délai d'exploitation de l'affouage : parcelles 4, 17 et 28 : le 15 mars 2012, parcelles 18 : le 31 août 2012.

3 - VENTE AMIABLE DES LOTS DE FAIBLE VALEUR :

Le cas échéant : vente amiable, selon les procédures de l'O.N.F. en vigueur, des produits de faible valeur définis comme suit : par D1.7.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

C - Changement de destination d'une coupe de bois de chauffage :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération n° 54-09 du 7 décembre 2009, article 2 « délivrance aux

affouagistes », comme suit : « la parcelle n° 23 n'est plus délivrée aux affouagistes mais vendue en bloc et sur pied à la société CATTET et à l'entreprise Damien ESTAVOYER ».

II – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :

Madame Josette LANGUEBIEN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, après avoir rappelé les conditions d'attribution de subventions aux associations, précise que le projet de classe de neige s'est très bien passé. Il concernait 56 élèves des CE1, CE2, CM1, CM2 pour un montant global de 9 900 €.

Elle propose d'attribuer une subvention de 30 € par élève, soit l'équivalent versé par l'Association des Parents d'Elèves de l'École de Nancray.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention à la Coopérative Scolaire de Nancray pour financer la classe de neige organisée par le groupe scolaire Le Vaizot ;
- fixe le montant de la subvention à 1 680 €, soit 30 € par élève.

Pour : 12 Abstention : 1

III – PERSONNEL :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en place un régime d'astreinte pour les services techniques comme suit :

- cas de recours à l'astreinte : déneigement
- jours et horaires : du lundi au dimanche et les jours fériés
- personnel concerné : adjoint technique de 2^{ème} classe
- période d'astreinte : l'astreinte sera décidée en fonction des informations fournies par la météo, quelques jours avant une période neigeuse et, à ce titre, l'indemnité d'astreinte sera majorée de 150 % si les agents sont prévenus moins de 15 jours avant la mise en place de l'astreinte.

Le Maire précise que seuls les agents titulaires seront d'astreinte puisque la personne en C.A.E.-passerelle est considérée comme une salariée en apprentissage.

Un contrat a été passé avec l'entreprise CHOUFFE pour déneiger la route de La Chevillotte.

IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Il convient de réactualiser la rémunération des agents recenseurs qui a été fixée lors du dernier conseil municipal sur la base de 2006. Le Maire indique que la commune supportera 43 % de charges patronales.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 46-10 du 26 octobre 2010,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de modifier la rémunération des agents recenseurs ;
- de la fixer la rémunération à 1 463,17 € bruts (IM 316) par agent ;
- autorise le Maire à signer toute pièce relevant de ce dossier.

Le Maire indique que 530 foyers seront consultés du 19 janvier au 20 février.

Intervention de Daniel ROLET sur la situation financière de la commune depuis 2002.

INVESTISSEMENTS 2002–2010 :

La Commune a investi près de 5 000 000 € en neuf ans et environ 1 200 000 € ces trois dernières années. Ils concernent principalement le groupe scolaire (1 780 000 €), la réfection des rues (1 100 000 €), la chaufferie bois (485 000 €), divers petits travaux ou achat de matériel (645 000 €) et, dernièrement, le nouvel atelier des services techniques (171 000 €).

Le financement de ces travaux s'est fait pour plus de 40% en autofinancement (2 005 000 €), et pour seulement 30 % en emprunt (1 450 000 €), le solde représentant les subventions.

RATIOS FINANCIERS 2005-2010 :

Ces ratios démontrent dans un premier temps (sans concession) les plus des finances de la commune et les moins à améliorer. Les plus démontrent une maîtrise des charges générales (à suivre en permanence) ainsi que des charges de personnel.

Les recettes posent plus de problèmes avec entre autres des impôts et taxes encaissés nettement en dessous de la moyenne et, notamment, le produit des trois taxes (la base d'imposition à Nancray étant en dessous de la moyenne).

L'épargne nette dégagée tient principalement à la vente des bois réussie ou non. La maîtrise de la prise en charge des dépenses de fonctionnement par les recettes de fonctionnement, hors forêt, est toujours assumée.

L'annuité de la dette actuelle à 72 € par habitant est en dessous de la moyenne. En revanche, l'encours de la dette est au dessus de la moyenne au regard des importants investissements réalisés ces neuf dernières années. Cet encours représente environ huit années de vente de bois (loin d'être insurmontable).

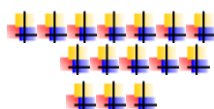
FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE :

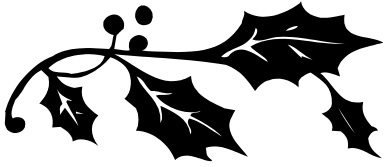
Le choix de l'architecte étant prévu le 27 janvier, il est difficile de prévoir aujourd'hui le besoin exact de financement nécessaire pour la réhabilitation de la salle. Ne pas oublier que le chiffre annoncé comprend la salle annexe (environ 300 000 €), l'aménagement des parkings et autres (300 000 €) n'est pas seulement dédié à la seule salle polyvalente.

Le financement sera articulé dans le même esprit que pour le groupe scolaire avec environ 30 % d'aides, 20 à 25 % d'autofinancement et le solde par l'emprunt sur 25 ans.

Le Maire annonce le départ de Géraldine MONNIN qui occupera à partir du 1^{er} février un poste de secrétaire de mairie à OSSE. Il regrette le départ d'une personne très compétente et accueillante. Cependant, il est satisfait qu'elle prenne un poste adapté à ses qualités. Devant tout le conseil municipal, il tient à la remercier de l'excellent travail qu'elle a fourni.

SÉANCE LEVÉE À 23 H 00





Les Vœux du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Comme chaque année, l'équipe municipale et moi-même avons été très heureux d'accueillir les habitants du village pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui est avant tout un moment d'échange et de convivialité.

Mon discours a été bref car vous êtes informés de l'état d'avancement des dossiers après chaque conseil municipal grâce au bulletin municipal distribué par les ados que je remercie au passage. Je rappelle que ces informations sont également disponibles sur notre site internet.

Les vœux sont également le moment d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés (huit décès), pour les personnes hospitalisées, souffrantes et les « sans emploi » de plus en plus jeunes car les moins de 25 ans sont les plus touchés.

Cette année, nous avons innové en partenariat avec la Caisse d'Epargne en remettant au cours de la cérémonie des vœux un petit cadeau aux parents des vingt bébés nés en 2010.

Selon les statistiques de l'I.N.S.E.E. de 2009, nous sommes aujourd'hui 1265 habitants en attendant le recensement que vont réaliser Madame LOISEAU et Monsieur MILANDRI à compter du 20 janvier.

Actuellement, les trois lotissements privés qui sont en cours de réalisation permettront, sur deux ans minimum, la construction de 36 maisons nouvelles...cela peut paraître beaucoup, mais étant donné que depuis trois ans il n'y a eu que quatre constructions nouvelles, nous ne faisons donc que compenser notre retard, car avant 2008, on dénombrait 8 à 10 maisons nouvelles par an.

Pour ce qui est du bilan 2010 en terme de réalisation de travaux, je citerai la construction du nouvel atelier communal, la réhabilitation de la fontaine « Pas de Cheval » par les chantiers départementaux d'insertion et la réfection de la route de La Chevillotte qui, aujourd'hui, permet aux véhicules de se croiser sans risque...cette réfection crée toutefois un autre risque lié à la vitesse qui n'est pas respectée, comme dans le village d'ailleurs. Nous devons donc sérieusement nous pencher sur le dossier vitesse en 2011 et notamment au niveau de la grande rue où passent 5900 véhicules chaque jour dont 500 poids lourds et beaucoup en transit entre POLIGNY et BAUME-LES-DAMES par rapport aux sorties d'autoroute.

Côté animations, 2010 a été riche en évènements avec le Derny en avril, le feu d'artifice du 14 juillet, Festifanfares avec les sapeurs pompiers de Paris qui ont rendu un vibrant hommage mérité à Pascal JACQUIN en octobre et le repas au Musée avec les Anciens en vue de relancer les animations mises en place par le passé avec Pierre BOURGIN.

Autre animation qu'il convient de rappeler dans le cadre du travail que nous menons sur le vieillissement, les ateliers mémoire et nutrition animés respectivement par l'A.D.M.R. et Bertrand PELLET notre restaurateur, ateliers qui seront sans doute suivis d'un atelier équilibre toujours avec l'A.D.M.R.

Je n'oublie pas le Téléthon enneigé, organisé en partenariat avec la commune de NAISEY-LES-GRANGES et dont la cheville ouvrière est François TOSCANO.

Enfin, toujours dans le cadre des animations Musée/Commune, l'association des parents d'élèves a organisé son traditionnel marché de Noël qui a connu un succès considérable car ce sont un peu plus de 2000 personnes qui sont venues découvrir les nombreux stands. Je suis particulièrement satisfait du partenariat Musée/Commune qui a permis le maintien de cette animation devenue incontournable dans notre secteur.

En 2011, nous allons poursuivre deux très gros chantiers à savoir :

- le plan local d'urbanisme qui nous permettra de mieux gérer la construction à l'intérieur du périmètre urbanisé en prenant en compte les lignes directrices du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ; ce travail s'étalera sur 14 mois minimum avec l'accompagnement du cabinet d'études TOPOS.

- le réaménagement de la salle polyvalente ; sans refaire les débats du conseil municipal, il me paraît important de vous dire là où nous en sommes et surtout vous rappeler ce que nous allons réaliser et pourquoi.

Je rappelle que notre salle polyvalente a 40 ans et que ce projet de réhabilitation faisait partie de notre engagement électoral de 2008.

Le 29 janvier 2010, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de se faire accompagner par le service d'aide aux communes de la C.A.G.B. pour la maîtrise d'ouvrage de cet investissement d'environ deux millions d'euros.

Le 12 mai, un conseil municipal spécial s'est réuni pour valider l'avant projet sommaire et nous avons convenu du maintien du volume actuel, de la réfection du sol, de la toiture, de l'amélioration de l'acoustique, de la création en lieu et place de l'ancien atelier communal d'une salle de sport d'environ 250 m² dédiée au judo et à la danse/gymnastique, un hall d'accueil commun, un bloc sanitaire normalisé, une cuisine adaptée aux besoins du périscolaire et des traiteurs, la mise aux normes des circuits électriques et l'installation d'un nouveau système de chauffage alimenté par la chaufferie bois.

Cette décision de réfection totale de la salle existante a été prise parce que nous ne voulons pas faire, en l'externalisant, une salle des fêtes concurrente à celles de nos

voisins GENNES, BOUCLANS, MAMIROLLE, mais aussi et surtout parce que la délocaliser nous pénaliserait financièrement : achat de terrain, accessibilité, construction d'un bâtiment neuf, chauffage indépendant pour un usage très temporaire et non souhaité. Au-delà, un tel projet nous éloignerait des écoles, du périscolaire et donc, de son utilisation principale au quotidien. Autre élément à prendre en compte si délocalisation il y avait : que ferait-on du bâtiment existant... le démolir mais à quel prix et pour faire quoi : une aire de jeu, un parking et puis lorsqu'il pleut, où iraient jouer les enfants des écoles...

Cette réfection ne nous interdira pas comme aujourd'hui le prêt de la salle aux associations et les locations aux habitants du village.

En terme de calendrier, le 27 janvier nous allons choisir l'architecte. Jusqu'à fin octobre, ce sera la phase dite de diagnostic et de consultation des entreprises pour une attribution des marchés fin 2011/début 2012 et des travaux qui s'étaleront jusqu'à mi 2013 environ.

Un troisième dossier va sans doute démarrer en 2011 avec l'aide de la C.A.G.B., il concerne la mise aux normes des édifices publics pour les personnes à mobilité réduite ; nous allons d'ailleurs travailler avec des personnes directement concernées par le handicap afin d'éviter de faire des erreurs car nous n'avons pas le droit de penser à leur place mais nous avons le devoir de répondre à leurs attentes.

Au cours de la cérémonie des vœux, je n'ai pas manqué de remercier les adjoints, le conseiller municipal délégué ainsi que les conseillers municipaux qui, tous s'investissent du mieux qu'ils peuvent en fonction de leurs délégations respectives et de leurs contraintes personnelles.

Je n'ai pas manqué de remercier également :

- les 12 membres du C.C.A.S. qui mettent tout en œuvre pour apporter un peu de réconfort aux personnes dans la difficulté ;*
- les salariés de la commune qui, au quotidien, assurent la bonne marche de l'entreprise communale ;*
- l'équipe enseignante avec qui nous travaillons dans un très bon état d'esprit toujours dans l'intérêt des enfants ;*
- les présidents d'associations pour leur dévouement quotidien sans qui, notre village ne serait pas aussi dynamique et attrayant ;*
- les spécialistes du bois Roger, Bernard, Jean-Marie, Gérard qui, avec Claude GULLAUD, notre agent O.N.F., assurent la bonne gestion de notre forêt communale ;*
- d'une façon générale, toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent dans l'intérêt de notre commune.*

Je vous informe également que courant mars, nous allons renouveler les conseillers généraux et notre commune qui fait partie du canton de Roulans sera concernée. J'espère que vous serez aussi nombreux à venir voter que pour les élections régionales (70 % de votants) de façon à ce que notre village se voie à nouveau décerner la Marianne d'Or du civisme au niveau départemental.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.

A l'heure où je rédige ces quelques lignes, notre très cher Abbé René TATTU nous a quittés. Je suis personnellement très affecté car nous étions très proches et comment ne pas l'être avec un homme aussi intelligent et apprécié de toute une population. Pour tout le monde, René était un ami, un confident, un animateur, un notable mais aussi un personnage truculent sachant manier avec philosophie le verbe et l'humour. Merci René pour tout ce que vous avez fait tout au long de votre vie.

*Le Maire,
Jean-Pierre Martin*

ÉTAT CIVIL 2010
COMMUNE DE NANCRAY

NAISSANCES

JABER Khalid	7 janvier 2010
LOUVET Hugo	5 février 2010
BOURDENET Axel	11 février 2010
SIMON Paul	19 février 2010
PERDRIX Clément	11 mars 2010
MULIN Solemn	21 mars 2010
HAEHNEL Ludivine	28 avril 2010
JOSSERAND Camille	11 mai 2010
LE GALLO Tifenn	26 mai 2010
CROUVOISIER Nelson	5 juin 2010
BENOIST Lilou	10 juillet 2010
LIGIER Corentin	18 juillet 2010
ILPIDE Nolan	30 juillet 2010
LANIER Gaëlane	9 août 2010
CHAPUIS--PETITJEAN Lucas	15 septembre 2010
CHAMBON Léna	21 septembre 2010
EL KSIR Anissa	24 octobre 2010
DODANE Yann	17 novembre 2010
RENAUD Fleur	23 novembre 2010
CESARATTO Jeanne	9 décembre 2010

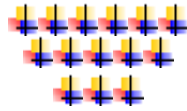
MARIAGES

JEANNOT Jean-Michel – DEBLAIS Cindy	5 juin 2010
BLANCK Arnaud – BROSSARD Marine	31 juillet 2010
PELLET Bertrand – PAILLARD Séverine	21 août 2010
VOIDEY Emmanuel – MONNIN Nathalie	28 août 20
EPIS Stéphane – MYRONOVA Olga	25 septembre 2010
CESARATTO Nicolas – SAINT-HILLIER Géraldine	13 novembre 2010

DÉCÈS

SAGE Andrée veuve PLANCON	3 janvier 2010
CRANEY Daniel	22 janvier 2010
GALLIOT Jean	2 mars 2010
JACOUTOT Pierre	6 avril 2010
SAINT-HILLIER Jean	9 avril 2010
DIÉTRICH Claude	23 juin 2010
HUMBERT Marcel	11 décembre 2010
CHEVAL Odette épouse VUILLEMIN	13 décembre 2010

Informations diverses



➤ **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :**

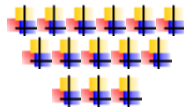
Dorénavant le secrétariat de mairie sera ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00.

La permanence du maire est maintenue le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

➤ **COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS :**

La Direction Gestion des Déchets du Grand Besançon rappelle que les **conteneurs doivent être présentés au plus tard pour 5 h 00 du matin les jours de collecte**. En effet, **pour diverses raisons (travaux, intempéries...)** les horaires de ramassage peuvent être modifiés.

La Direction reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux numéros suivants : 03.81.41.55.35. - 03.800.800.674.





BIBLIOTHEQUE

Les membres de la bibliothèque vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2011.

Les bénévoles ont le plaisir de recevoir le public aux heures de permanence suivantes :

- **le mardi de 16 h 30 à 18 h 00**
- **le mercredi de 17 h 00 à 18 h 30**
- **le samedi de 10 h 00 à 12 h 00**

Le site de la bibliothèque*, mis à jour, vous informera de son activité et des nouvelles acquisitions (nombreux ouvrages récents pour tout public)...

L'adhésion pour 2011 est à renouveler en ce début d'année (**10 € par foyer**) ; emprunt de 3 ouvrages par personne pour une durée d'un mois.

Malgré l'attrait des médiathèques voisines et l'importance croissante des multimédias dans les foyers, la bibliothèque de Nancray connaît une bonne fréquentation (100 familles en 2010) et reste un endroit de convivialité et de culture prisé par le public.

Coordonnées de la bibliothèque :

Place de l'Eglise – Tél : 03 81 63 52 64 – Mail : bibnancray@wanadoo.fr

**www.nancray.fr/vie associative/bibliotheque*

COMITE DES FETES DE NANCRAY

Les membres du Comité des Fêtes de Nancray vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous convient à assister à :

**L'ASSEMBLEE GENERALE
JEUDI 17 FEVRIER 2011
A 20 H 30**

Salle des associations

Les 50 ans de Folklore Comtois

L'association née en juin 1960 a fêté en 2010 ses 50 ans. Son bulletin « La Naitoure » a retracé en cours d'année les grandes lignes de son histoire. Baptisée civilement à Besançon, inscrite sur les registres de la Préfecture du Doubs, rubrique loi 1901, elle est due à l'initiative de l'Abbé Jean Garneret curé de Lantenne-Vertière, soutenu, encouragé par une poignée de Comtois fière de leur Province et désireux de rendre compte de son histoire mais aussi de participer à son développement.

Après une jeunesse agréable et studieuse à Besançon elle quitta le centre ville pour la Citadelle. Au Front Royal, la ville confia à son fondateur l'Abbé Garneret, la réalisation du Musée Comtois. La volonté de ce prêtre et de l'association Folklore Comtois était de se mettre au service de la culture rurale. Pour ce faire et y être plus présente elle émigra à Nancray en 1983, accueillie par une municipalité bienveillante. Elle s'intégra à l'histoire de Nancray et par la fête patronale découvrit son saint patron. Chaque village était ainsi placé sous la protection de celui-ci. Nancray bénéficie de celle de Saint Valère. Il fut évêque de Saragosse au 4^{ème} siècle.

Il eut dit-on un excellent maître : Saint Vincent, grand protecteur de la vigne encore vénéré à Champlitte. Saint Vincent était évêque de Valence en Espagne. Il fut alors chargé de l'éducation de Valère. Ils formaient paraît-il un puissant tandem, dérangeant quelque peu les autorités. Pour les réduire au silence, ils furent jetés en prison à Valence. Valère fut canonisé et fêté le 28 janvier (voir l'ouvrage des éditions Robert Morel : les saints de tous les jours de janvier).

L'Abbé Garneret en fit une peinture dont nous donnons une image. L'original en couleur avait été réalisé par l'abbé avec de nombreuses autres images de saints, pour payer les travaux de restauration de l'abbaye de Corcelles. Elle abrita dans les années 50 le Musée paysan de Corcelles-Ferrière.

Deux journées furent consacrées à ces festivités. Le 28 mai : deux manifestations. Une première à la Citadelle où fut inaugurée l'Esplanade Jean Garneret ; la seconde au Petit Kursaal qui accueillait l'assemblée générale du cinquantenaire. A cette occasion le président Maurice Colette accompagné par Jacques Lacoste, artiste de Nancray remis en cadeau à Pierre Bourgin un dessin au trait : l'église et le curé de Lantenne-Vertière son village natal, en remerciement de 47 années au service de Folklore Comtois.

*En ce début d'année 2011, l'association Folklore Comtois, son président, ses animateurs tiennent à formuler pour vous gens de Nancray, **des vœux de bonne et heureuse année.***



France AVC Sud 25 – CISS
2 Place Saint Jacques 25000 Besançon

L'AVC EN QUESTION

Lundi 7 mars 2011
20 h 00 salle polyvalente de Nancray

Réunion d'information

Qu'est ce que l'AVC ?

Quelle prise en charge ?

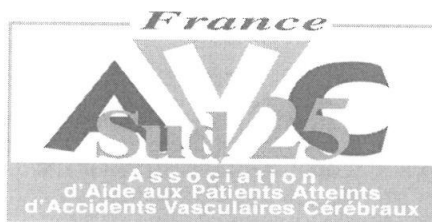
Comment vivre après un AVC ?

Quelle aide l'association « France AVC Sud 25 »
peut-elle vous apporter ?

*Animée par « France AVC Sud 25 »
et le Docteur Pierre DECAVEL*

En partenariat avec la commune de Nancray





L' accident vasculaire cérébral (AVC) ?

L' accident vasculaire cérébral (AVC) , communément appelé « **attaque** » est causé par une perturbation soudaine de l' irrigation d' une partie du cerveau.

On dénombre chaque année , en France, environ 150 000 AVC , plus un certain nombre de faible ampleur et conséquence qui peuvent ne pas être diagnostiqués et recensés.

Plus de 500 000 personnes sont suivies et soignées souvent avec des handicaps importants.

La population touchée : hommes et femmes , et si la fréquence des AVC varie et augmente avec l' age, elle n' épargne pas les plus jeunes et les enfants.

Il est très important que l' AVC soit pris en charge dès que les signes apparaissent, chaque minute compte, une intervention dans les deux heures en unité neuro-vasculaire (CHU) est vitale et limitera les risques et conséquences graves.

Quand survient un accident AVC ou « **attaque** » chez une personne, c' est généralement tout une famille qui est atteinte.

En 2007, notre association FRANCE AVC Sud 25 est créée à Besançon et est rattachée à la fédération FRANCE AVC.

Notre association FRANCE AVC Sud 25 a pour but d' aider les malades et familles avec des actions d' INFORMATION, de PREVENTION, de soutien, animation de groupe de discussion et activités diverses;

C' est dans cet esprit que nous avons, avec le concours actif de la municipalité de NANCRAÏ, prévu une soirée information-débat, avec la participation du docteur Pierre Decavel neurologue au CHU Jean MINJOZ:

le lundi 7 mars à la salle polyvalente de Nancray à 20 heures

FRANCE AVC Sud 25 - CISS – 2 place Saint Jacques – 25000 BESANCON
Si vous souhaitez nous contacter par téléphone vous pouvez laisser vos coordonnées au :
03 81 81 14 92 (REPONDEUR) et on vous rappellera.

L' US NANCRAY-OSSE ORGANISE

DIMANCHE 6 FEVRIER

Salle des Fêtes de NANCRAY à 15 h

Ouverture des portes à 14 heures

SUPER LOTO

Animé par KIKI

4100 € bons d'achats de valeur :

16-20-30-40-45-50-54-80-

150-230-305-610 €

**DROIT D'ENTRÉE MINIMUM PAR PERSONNE DE 16 EUROS, CELUI-CI DONNANT DROIT À UNE
PLANCHE DE 2 CARTONS**

1 planche de 2 cartons :16€ (+ 1 loto de la chance)

1 planche de 4 cartons :25€(+2 lotos de la chance)

1 planche de 6 cartons :31€(+3 lotos de la chance)

Partie spéciale 2 €

pour les enfants de moins de 12 ans une carte à 8€

Renseignement et réservation possibles :

Animateur (KIKI) 06 84 50 73 46

Association (David SAINT-HILLIER) 06 07 63 50 53

<http://kikiloto.kazeo.com>

ne pas jeter sur la voie publique ipns